



**ACADEMIE
DE GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'éducation nationale
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

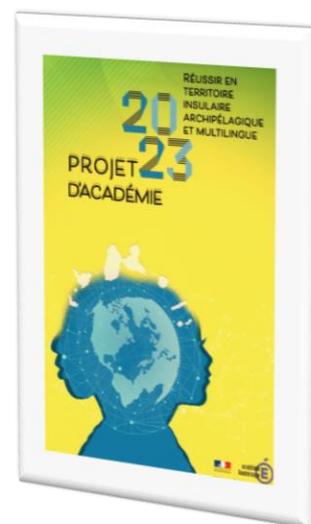
D'PASS 2020-2023

DÉCLINAISON du PROJET d'ACADÉMIE à SAINT-BARTHÉLEMY et à SAINT-MARTIN



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE





DÉCLINAISON

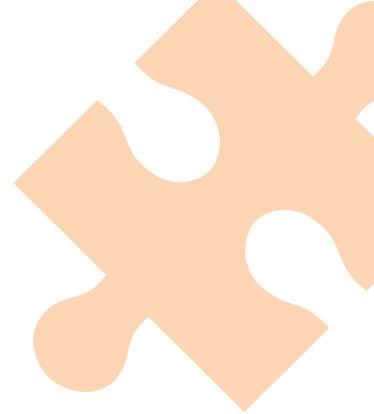
du PROJET d'ACADÉMIE
à SAINT-BARTHÉLEMY
et à SAINT-MARTIN



Service de l'éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Janvier 2021

Sommaire



Avant-propos.....	1
Introduction.....	2
Diagnostic.....	3
D’PASS : élaboration et architecture.....	7
Renforcer la maîtrise des fondamentaux.....	8
Mieux valoriser le multilinguisme.....	16
Développer l’éducation artistique et culturelle.....	20
Développer les usages du numérique.....	24
Prévenir et lutter contre l’absentéisme.....	28
Favoriser l’accès à la formation continue.....	32
Renforcer les liens école-famille.....	36
<i>Les contributeurs D’PASS 2020-2023.....</i>	<i>40</i>

Avant-propos



Les établissements scolaires de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ont largement participé à la construction du projet de la région académique Guadeloupe 2020-2023 et je vous en remercie très sincèrement.

En articulation avec ce projet, il est souvent nécessaire de prévoir, pour certains leviers qui ont été identifiés au sein de nos 4 axes, une mise en œuvre par des actions spécifiques pour tenir compte de la réalité des territoires, et ainsi s'adapter au contexte.

C'est dans cet esprit qu'a été conçue D'PASS, la déclinaison du projet académique à Saint-Barthélemy et Saint-Martin, qui aujourd'hui définit sept plans pour renforcer l'impact du projet d'académie sur ces deux îles.

Je connais la volonté de chacun des acteurs de notre académie de s'adapter aux réalités locales pour mettre en œuvre une politique éducative efficiente au service de la réussite scolaire de tous les élèves. D'PASS en est un exemple flagrant avec des objectifs clairs qui s'inscrivent bien dans le projet d'académie 2020 -2023 et le complètent judicieusement !

Les défis à relever sont importants mais la détermination des équipes dans chaque école, chaque collège et chaque lycée est intacte malgré un contexte parfois difficile et toujours complexe. Ces équipes disposent désormais d'un cadre, celui du projet académique et, pour Saint-Barthélemy et Saint-Martin, de sa déclinaison, cadre qui va leur permettre de préciser leur projet d'école ou d'établissement et lui donner une force renouvelée.

Certaines des actions proposées interpellent les services du rectorat ou des partenaires, comme Canopé par exemple, et cela permettra de nourrir les discussions en amont des nécessaires arbitrages.

C'est enfin pour moi l'occasion de vous remercier pour votre engagement et votre capacité à penser l'avenir et à innover pour mieux prendre en compte les réalités territoriales si diverses et si riches de notre académie.

Christine GANGLOFF-ZIEGLER

Rectrice de région académique Guadeloupe

Introduction



Le projet d'académie 2020 – 2023 a fait l'objet d'un travail collaboratif et interactif auquel personnels de l'éducation nationale et partenaires ont été largement associés, y compris à Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Il est désormais décliné dans chaque école, collège et lycée de l'académie en actions concrètes et adaptées.

Dès lors, il est légitime de se demander pourquoi une déclinaison du projet académique à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin a-t-elle été élaborée ?

Il faut bien comprendre que D'PASS n'est pas un projet d'académie bis qui se superposerait ou se substituerait au projet d'académie lui-même. Au contraire, D'PASS est une émanation du projet d'académie en ce sens qu'elle a été conçue à partir des quatre axes prioritaires du projet académique et des vingt leviers correspondants tout en tenant compte des spécificités des deux îles.

C'est ainsi que D'PASS :

- Garantit la déclinaison du projet d'académie dans toutes les entités des Iles du Nord ;
- Focalise sur les leviers académiques qui correspondent aux priorités des deux territoires ;
- Enrichit le projet d'académie par des leviers qui correspondent à des problématiques spécifiques.

C'est dans cet esprit que les différents groupes de travail interdegrés et intercatégoriels ont élaboré ces sept plans qui sont présentés aujourd'hui. Ils permettront à chaque équipe dans les écoles, les collèges et les lycées de nos deux îles de donner plus de poids, plus de cohérence et plus de force aux actions menées.

D'PASS est donc bien le fruit d'un travail de longue haleine, intégré dans le projet d'académie, riche d'actions concrètes et aux objectifs cibles ambitieux, à la hauteur des besoins.

Qu'il me soit permis ici de remercier les différents contributeurs qui ont élaboré ces sept plans. Ils n'ont pas ménagé leur peine pour rattraper le retard pris à cause de la crise sanitaire et ont fait preuve d'une belle énergie et d'un vrai enthousiasme pour tracer des perspectives ambitieuses mais pragmatiques, deux maîtres-mots qui guident notre action depuis toujours.

Le projet académique 2020 - 2023 et sa déclinaison à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin sont désormais entre les mains des différentes équipes pour leur permettre de mettre en œuvre un projet d'école ou d'établissement solide, structuré et cohérent au service des élèves qui nous sont confiés.

Michel SANZ

Vice-recteur, chef du service de l'éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Diagnostic

1. Le contexte

Les Iles du Nord se situent à 250km de l'archipel de la Guadeloupe. Elles regroupent les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.



Saint-Barthélemy s'étend sur 25km² et recense 10 083 habitants. C'est un territoire francophone qui vit essentiellement du tourisme où le niveau de vie moyen des ménages est légèrement supérieur à la moyenne nationale. Au niveau de l'éducation, trois spécificités distinguent Saint-Barthélemy du reste de l'académie :

- L'isolement : une triple insularité, par rapport à Saint-Martin, qui l'isole encore un peu plus du reste de l'académie ;
- Un coût de la vie élevé, qui freine l'installation de certains personnels de l'éducation nationale ;
- Une offre de formation post-collège très limitée qui implique le départ des jeunes vers Saint-Martin, la Guadeloupe, l'Hexagone et les établissements scolaires d'Amérique du Nord.



Saint-Martin, outre les particularités d'un territoire insulaire situé au cœur de la Caraïbe, présente quatre grandes spécificités :

- L'île est le plus petit territoire au monde séparé par une frontière internationale ;
- La langue vernaculaire n'est pas le français, mais l'anglais ;
- La situation socioéconomique d'une grande partie de la population est difficile ;
- Les moyens d'accès à la culture francophone sont limités.

Les Iles du Nord se distinguent ainsi par cet éloignement géographique, cette complexité démographique et des disparités socioéconomiques, culturelles importantes.



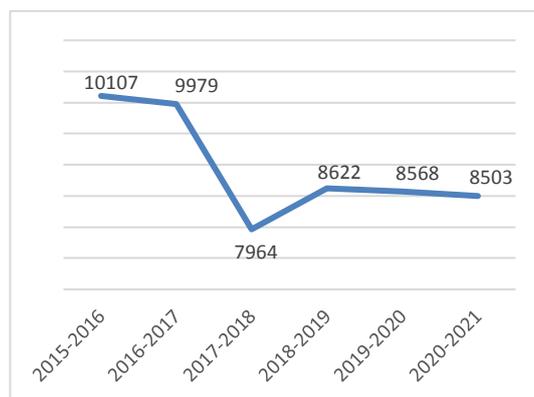
* Rapport de l'IEDOM – décembre 2020 – A Saint-Martin, l'INSEE actualise le recensement au 1^{er} janvier 2021. L'IEDOM évalue le nombre d'habitants à 44 000 sur cette île, dont 50% de nationalité étrangère et 8 000 personnes en situation irrégulière.

2. Les effectifs

A la rentrée 2020, 8 503 élèves sont scolarisés dans les établissements scolaires des Iles du Nord :

- 7 271 élèves à Saint-Martin ;
- 1 232 élèves à Saint-Barthélemy.

En 10 ans (2010-2020), la population scolaire a diminué de 20%, essentiellement à Saint-Martin. C'est à partir de la rentrée 2017, suite au passage de l'ouragan Irma, que les effectifs ont chuté nettement : -1 351 élèves recensés à la rentrée 2018. Depuis, les effectifs sont relativement stables (-0,5% par an).



Le premier degré accueille 4 436 élèves. Le second degré accueille 2 315 collégiens, 1 677 lycéens et 75 étudiants en BTS.

	Premier degré		Second degré	
	Public	Privé sous contrat	Public	Privé sous contrat
Saint-Martin	3 593	0	3 678	0
Saint-Barthélemy	401	442	389	0
Total Iles du Nord	3 994	442	4 067	0
	4 436		4 067	
	8 503			

3. Les établissements scolaires

Les Iles du Nord comptent 23 établissements scolaires, 17 écoles et 6 EPLE.

	Premier degré		Second degré		total
	Public	Privé sous contrat	Public	Privé sous contrat	
Saint-Martin	14	0	5	0	19
Saint-Barthélemy	1	2	1	0	4
Total Iles du Nord	15	2	6	0	
	17		6		
	23				

13 établissements scolaires sur 23, relèvent de l'éducation prioritaire.

A Saint-Martin, 4 450 élèves y sont accueillis dont 3 060 élèves du premier degré, soit 82% des écoliers de l'île.

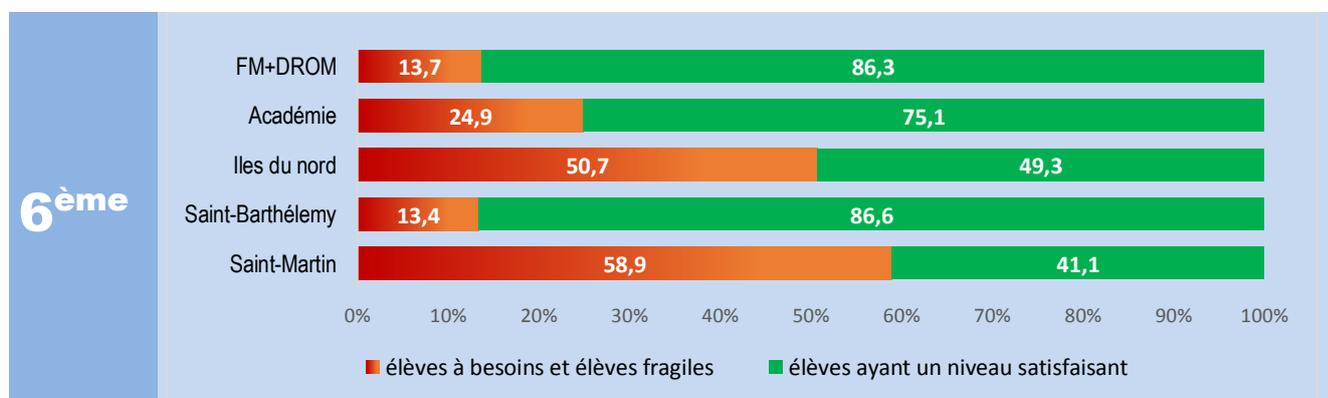
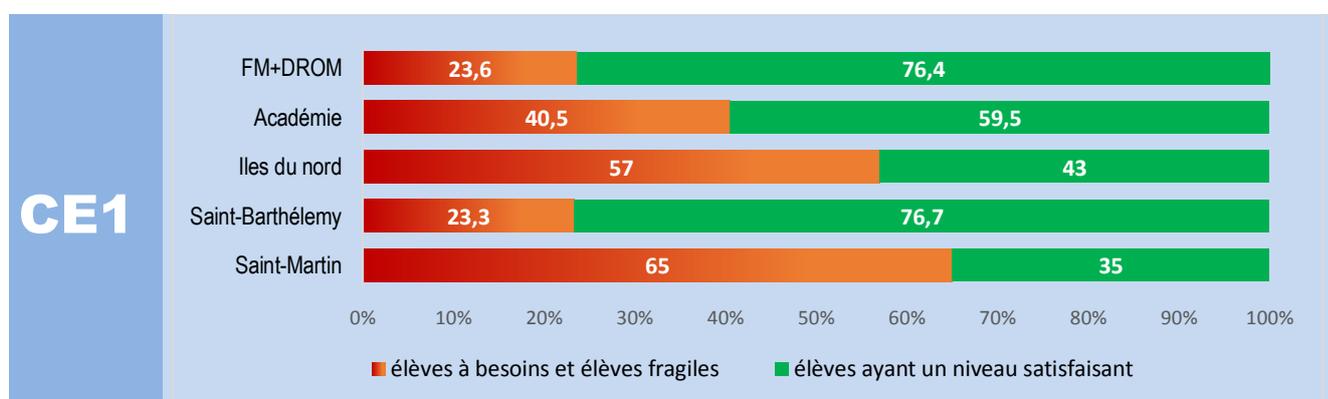
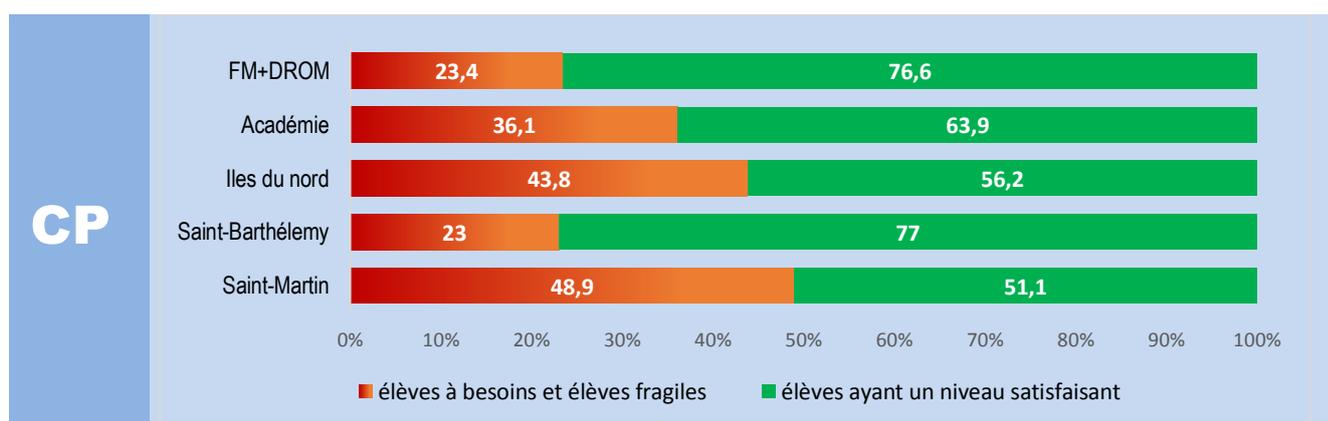
4. Les personnels

L'éducation nationale emploie 853 personnels dans les Iles du Nord, dont 729 enseignants. Près de 19% des enseignants de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin sont non titulaires. Plus de 75% des enseignants sont à Saint-Martin depuis moins de 5 ans.

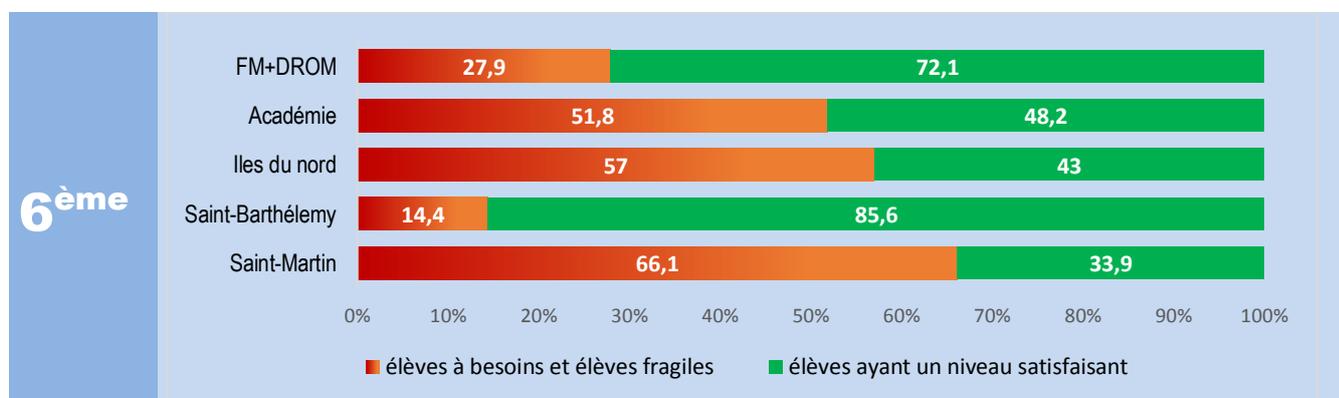
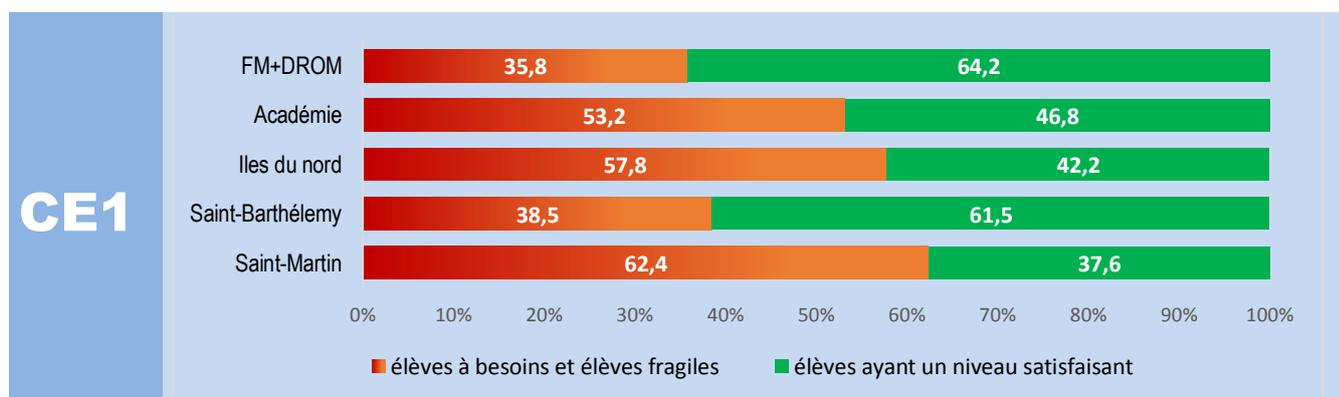
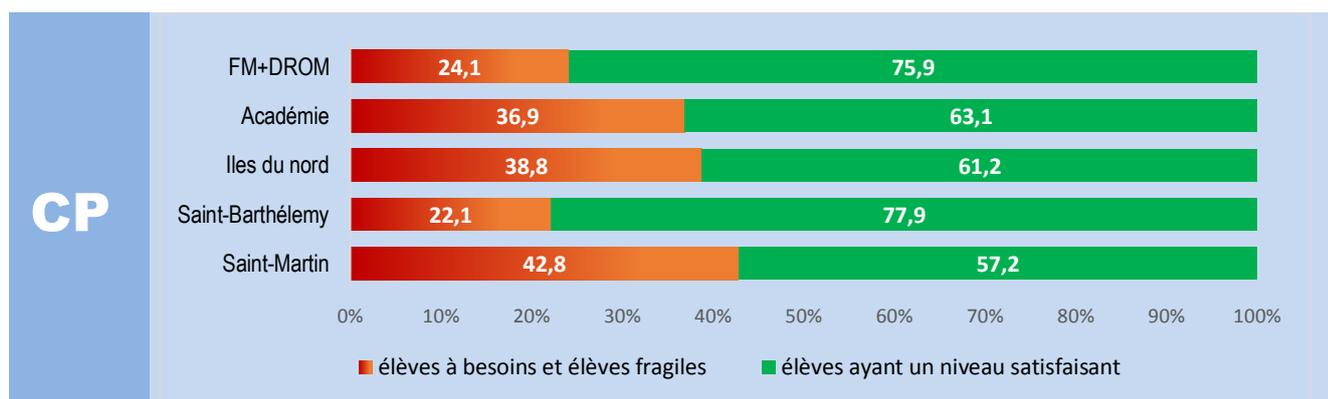
5. La maîtrise des fondamentaux

Les évaluations nationales menées en début de CP, en début de CE1 et en début de sixième permettent d'apprécier certains acquis des élèves. Deux seuils de réussite sont ici présentés : le taux de réussite inférieur au seuil 2, qui regroupe les élèves repérés à *besoin* et *fragiles* ainsi que le taux de réussite supérieur au seuil 2, qui regroupe tous les élèves ayant un *niveau satisfaisant*. Pour les élèves de sixième, sont regroupés les niveaux *maîtrise insuffisante* avec *maîtrise fragile* et les niveaux *maîtrise satisfaisante* et *très bonne maîtrise*.

Français



Mathématiques



Ces résultats démontrent une disparité importante entre Saint-Barthélemy, où les niveaux constatés sont semblables à la moyenne nationale, et Saint-Martin où plus d'un élève sur deux est en difficulté scolaire.

Tous les résultats détaillés aux évaluations nationales dans les Iles du Nord [ici](#)



D’PASS : élaboration et architecture

L’ensemble des personnels de l’éducation nationale a contribué à la définition du projet d’académie : les consultations au niveau du bassin des Iles du Nord se sont effectuées en établissement scolaire, au plus proche des communautés éducatives et ont été complétées par une série de travaux de synthèse afin de porter au niveau académique des propositions concrètes concernant la politique éducative menée sur nos territoires. Une seconde série de consultations, en ligne et en présentiel, a permis de définir une réelle déclinaison territoriale du projet d’académie.

Le comité de pilotage D’PASS 2020-2023, mis en place par le service de l’éducation nationale des Iles du Nord (SENIDN), a organisé 7 groupes de travail – interdegrés et intercatégoriels – réunissant 34 personnels, qui ont formalisé les plans stratégiques en un document cohérent.

A la lumière de ces consultations, enquêtes et travaux, mais aussi au regard des indicateurs territoriaux et des résultats scolaires, sept grands objectifs ont été traduits par autant de plans :

1. Dépasser les déterminismes pour améliorer la réussite des élèves
→ **Le Plan pour renforcer la maîtrise des fondamentaux** *Axe 1 du PROJAC*
2. Dépasser les barrières linguistiques pour faire de la diversité des langues un atout
→ **Le Plan pour mieux valoriser le multilinguisme** *Axe 1 du PROJAC*
3. Dépasser les obstacles d’accès à la culture et aux arts
→ **Le Plan pour développer l’éducation artistique et culturelle** *Axe 1 du PROJAC*
4. Dépasser la fracture numérique et lutter contre l’illectronisme
→ **Le Plan pour développer les usages du numérique** *Axe 1 du PROJAC*
5. Dépasser les difficultés familiales pour mieux lutter contre l’absentéisme des élèves
→ **Le Plan pour prévenir et lutter contre l’absentéisme** *Axe 2 du PROJAC*
6. Dépasser les obstacles à la formation professionnelle des personnels
→ **Le Plan favoriser l’accès à la formation continue** *Axe 3 du PROJAC*
7. Dépasser les freins à l’intégration des parents à l’École
→ **Plan pour renforcer les liens école-famille** *Axe 4 du PROJAC*

Cette architecture s’intègre totalement dans le projet académique : les quatre axes prioritaires sont mis en œuvre en prenant en compte les priorités des territoires de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
Des performances à améliorer	Des parcours à sécuriser	Des personnels à valoriser	Des partenariats à consolider
Plans 1, 2, 3, 4	Plan 5	Plan 6	Plan 7

Plan pour renforcer la maîtrise des fondamentaux

→ Plan pour renforcer la maîtrise des fondamentaux

La maîtrise des fondamentaux dans le projet d'académie :

Axe 1 Des performances à améliorer

Levier 1 Assurer la maîtrise des connaissances et des compétences nécessaires à la réussite de chaque élève, de l'école maternelle au lycée



Objectif 2023

Réduire les écarts constatés aux évaluations nationales entre les Iles du Nord et l'académie de Guadeloupe

- Améliorer les résultats des élèves.
- Améliorer la qualité des enseignements.
- Garantir la continuité et la sécurisation des parcours.
- Garantir l'équité éducative.

Pour atteindre ces objectifs, D'PASS met en place une stratégie systémique basée sur l'interaction des facteurs de réussite par niveau d'apprentissage et par thématique.

Constats



❶ Le projet d'académie consacre un place importante à ce domaine qu'il convient de décliner en fonction des particularismes des Iles du Nord :

- L'éloignement géographique du reste de l'archipel guadeloupéen est renforcé par la triple insularité de l'île de Saint-Barthélemy.
- Les difficultés sociales identifiées à Saint-Martin font de ce territoire l'un des plus pauvres de France.
- A Saint-Martin, l'allophonie scolaire concerne la majorité des élèves, tous scolarisés en classe ordinaire (exceptés les EANA en UPE2A) :
 - Le français est la langue officielle et donc de scolarisation mais la langue vernaculaire de la population est l'anglais.
 - L'accès à la culture francophone dans les foyers et les quartiers est limité.
- Les caractéristiques des personnels impactent les enseignements : 50% de jeunes diplômés, près d'un quart d'entre eux ne sont pas formés à l'INSPE (personnels contractuels). Les personnels sont généralement en poste dans les Iles du Nord pour une durée inférieure à cinq ans et ne sont pas préparés à l'enseignement de leur(s) discipline(s) à destination d'un public non-francophone.

Il est donc recommandé de décliner l'axe 1 du projet d'académie *Des performances à améliorer* en tenant compte de ces particularités géographiques, linguistiques et sociales.

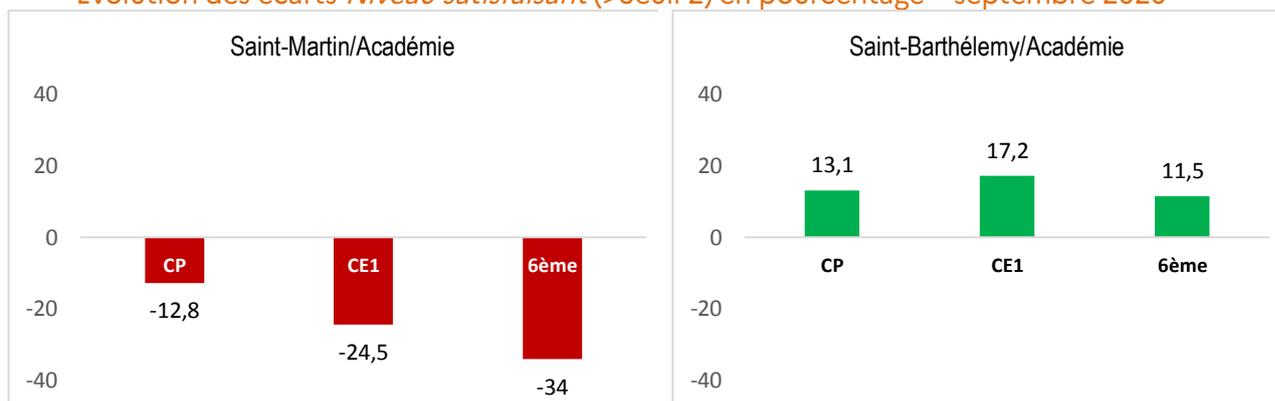
2 Les écarts de réussite aux évaluations nationales du CP à la sixième.

Français

A Saint-Martin, à la rentrée 2020, l'écart moyen de réussite se creuse tout au long de l'école élémentaire : de -12,8 points à l'entrée au CP, il atteint -34 points à l'entrée en sixième.

A Saint-Barthélemy, les résultats sont supérieurs à la moyenne académique et atteignent ceux du niveau national.

Evolution des écarts Niveau satisfaisant (>Seuil 2) en pourcentage – septembre 2020



A la rentrée 2020, le taux d'élèves de 6^{ème}, évalués ayant une maîtrise satisfaisante est inférieur de 34 points à celui de l'académie. Ce niveau baisse durant les cinq années de l'école élémentaire.

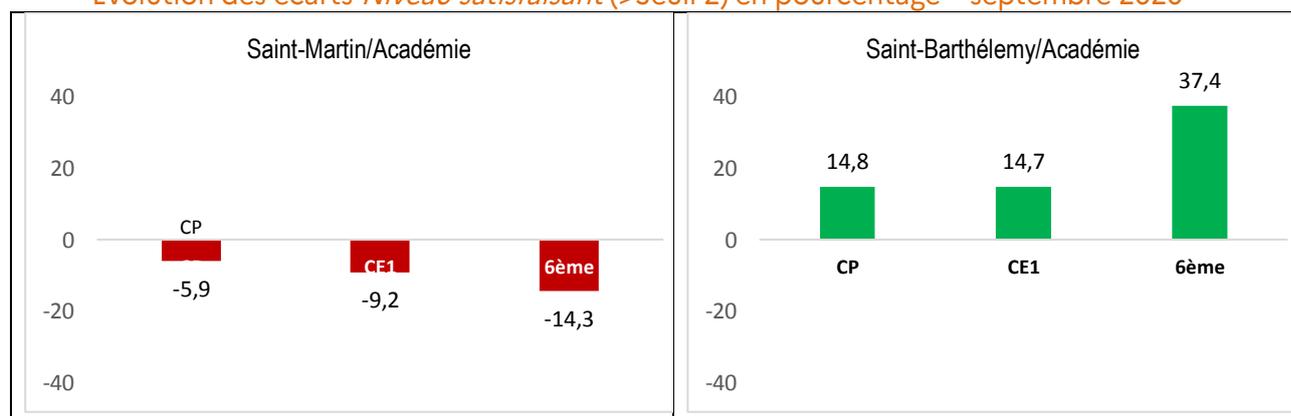
A la rentrée 2020, le taux d'élèves de 6^{ème} de Saint-Barthélemy ayant une maîtrise satisfaisante est supérieur de 11 points à celui de l'académie. Ce niveau moyen constaté est relativement stable mais fléchit à partir du cycle 3 (point de vigilance).

Mathématiques

A Saint-Martin, l'écart moyen de réussite avec l'académie passe de -6 points en CP pour atteindre -14 points en début de sixième.

A Saint-Barthélemy, le niveau est nettement supérieur en comparaison avec le niveau moyen académique : il le dépasse de plus de 37 points à la fin de l'école primaire.

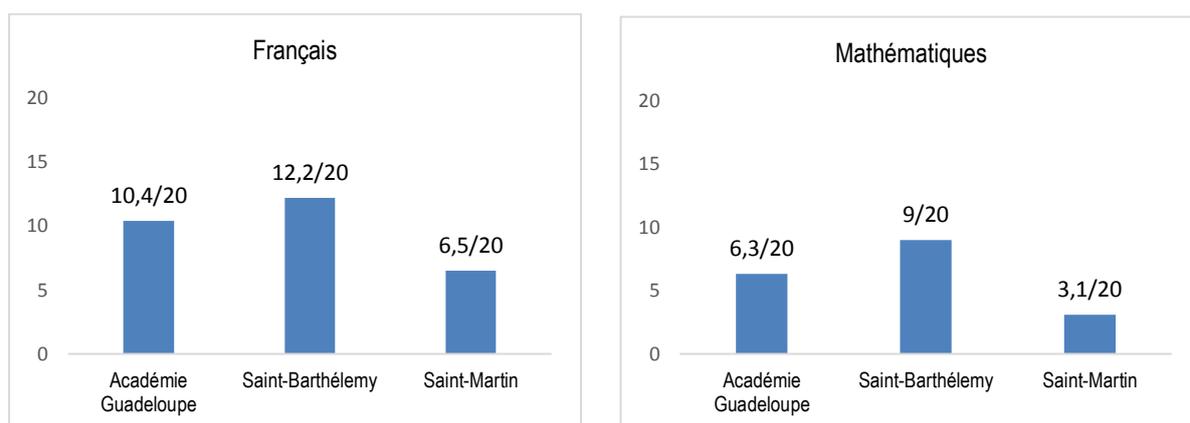
Evolution des écarts Niveau satisfaisant (>Seuil 2) en pourcentage – septembre 2020



A la rentrée 2020, le taux d'élèves de Saint-Martin entrant en 6^{ème} ayant une maîtrise satisfaisante en mathématiques est inférieur de 14 points à celui de l'académie. Le niveau scolaire baisse considérablement entre le CP et le CM2.

A la rentrée 2020, le taux d'élèves de Saint-Barthélemy entrant en 6^{ème} ayant une maîtrise satisfaisante est supérieur de 37 points à celui de l'académie. Le niveau scolaire augmente considérablement entre le CP et le CM2.

3 Les notes à l'écrit au DNB - session 2019



Le niveau scolaire des collégiens de Saint-Barthélemy dépasse le niveau moyen académique et national de 2-3 points à l'examen écrit du DNB.

En revanche, les notes à l'écrit au DNB des élèves de Saint-Martin interpellent : elles sont à 3-4 points en dessous de la moyenne académique. C'est en mathématiques que les notes sont les plus faibles : 3,1/20 (moyenne académique : 6,3/20 ; moyenne nationale : 8/20).

Stratégie



Donner plus à ceux qui ont le plus besoin et prévenir la difficulté scolaire dès l'école maternelle

Ce plan stratégique est interdégré et multisectoriel car « l'ensemble des acteurs, en particulier les enseignants, sont appelés à se mobiliser et à coopérer avec ses partenaires : les collectivités territoriales, les associations, les milieux professionnels et les acteurs économiques » (*Projet d'académie*).

L'**ambition** et la **motivation** partagées sont les maîtres-mots de la stratégie D'PASS du *Plan pour renforcer les fondamentaux*.

Il s'agit de s'appuyer sur les actions existantes, de focaliser sur les problématiques territoriales et d'apporter des innovations pédagogiques liées aux spécificités de nos territoires afin de garantir un enseignement de qualité au service de la réussite de tous les élèves.

Actions



1 A tous les niveaux de la scolarisation

- Evaluer annuellement les compétences orales dans toutes les disciplines (*Cible n°2 A1L1 du projet académique*).
- Favoriser la pédagogie de projet : fédérer les classes autour de projets communs (BD, théâtre).
- Ritualiser les moments de calcul, le quart d'heure de lecture, les dictées.
- Garantir un enseignement de la langue française adapté à l'allophonie scolaire dans toutes les classes, de la maternelle à la terminale (FLS/FLE).

2 Dans le premier degré

Dans les Iles du Nord et plus particulièrement à Saint-Martin, la très grande majorité des élèves a une langue maternelle différente de celle enseignée à l'école. C'est sans nul doute ce qui distingue le plus ce territoire du reste de l'académie. Dès la maternelle, l'enseignement de la langue française doit donc tenir compte de cette réalité en bénéficiant d'une pédagogie adaptée.

2.1 Mettre en œuvre le *Plan français* et le *Plan mathématiques*

- ↳ Nomination des CPC-référents, déploiement des constellations de formation avec la garantie de 50 enseignants formés chaque année dans chacune de ces deux disciplines.

2.2 Mettre en œuvre un enseignement explicite de l'oral (A1L1-action2)

- ↳ A Saint-Martin, c'est assurer un enseignement de la langue française en tant que langue seconde et étrangère pour les élèves des Iles du Nord identifiés allophones.

En maternelle

- Développer une école des langages en favorisant la production orale et assurer l'acquisition du langage de scolarisation.
 - ↳ Permettre aux enseignants de maternelle de mettre en place un enseignement adapté à la situation linguistique des apprenants.
- S'assurer de l'acquisition d'un corpus lexical annuel suffisant en PS, MS et GS ainsi que de structures syntaxiques de qualité permettant une entrée réussie au cours préparatoire.
- Mettre en place des évaluations annuelles (PS, MS, GS) des connaissances et des compétences acquises.
- En mathématiques, veiller à la mise en place d'espaces pro-actifs favorisant l'autonomie des élèves et les activités de manipulation.
- Définir les modalités de coopération avec l'ensemble des membres des communautés éducatives, particulièrement les ATSEM (cf. code de l'éducation). La formation continue contribuera à parfaire ces binômes professionnels.
- Augmenter le taux de scolarisation en TPS, particulièrement à Saint-Martin.

En élémentaire

- Apprendre à prendre la parole pour exprimer ses sentiments, ses ressentis et répondre à une question dans un climat bienveillant, apprendre à raisonner et à justifier (A1L1-action 2)
 - ↳ Assurer des formations de proximité dédiées à l'enseignement de la lecture et contribuer à atteindre l'objectif nationale *100% de réussite au CP*. Une attention particulière sera portée au cycle 3 afin de garantir les compétences attendues à la fin de l'école primaire et l'entrée réussie en sixième, avec l'intervention des CPC auprès des enseignants de sixième dans le cadre des conseils école-collège.

- Mettre en place un dispositif novateur : le CARE – *Conseil d'Aide pour la Réussite des Elèves*. Réunir, dans ce cadre, les directeurs d'école et les membres du RASED afin d'améliorer l'accompagnement et la prise en charge des élèves fragiles et à besoin éducatif particulier.

2.3 Agir en classe

Développer les tâches complexes : productions orales et écrites, résolution de problèmes.

2.4 Participer aux différents concours

Nomme-moi en maternelle, *Epelle-moi* et les concours de calcul mental au cycle 2 et au cycle 3.

2.5 Mettre à disposition des équipes pédagogiques des ressources didactiques adaptées aux spécificités du territoire

En l'absence de lieux dédiés (type Canopé), mise en ligne de 3 plateformes :

- *Enseigner en maternelle à Saint-Martin*
- *Enseigner au cycle 2 à Saint-Martin*
- *Enseigner au cycle 3 à Saint-Martin*

2.6 Agir sur l'écosystème éducatif

- Accompagner, valoriser et favoriser l'intégration des parents à l'école.
- Contribuer avec les collectivités territoriales à la mise en œuvre d'un périscolaire de qualité : organisation des activités, des ateliers en faveur des élèves.
- Participer à la professionnalisation des personnels des collectivités en poste dans les établissements scolaires : ATSEM, animateurs périscolaires, éducateurs (AED, spécialisés) et intervenants.
- Développer les partenariats : PRE, PJJ, ASE, conseils de quartier, associations locales et établissements scolaires de Sint-Maarten.

3 Dans le second degré

3.1 Accompagner les élèves

- Développer les temps d'étude accompagnée : dispositif *Devoirs faits* dans les quatre collèges des Iles du Nord.
- Favoriser le partenariat avec le CNED : assistance numérique *Jules*.
- Intégrer les familles dans l'accompagnement des élèves.
- Assurer un enseignement complémentaire pour tous les élèves du cycle 4 repérés à besoin.
- Garantir un suivi pédagogique personnalisé des élèves à besoin éducatif particulier : ULIS, UPE2A, et tous les élèves allophones non inscrits dans les dispositifs dédiés.

- Mettre en place des évaluations différenciées afin d'assurer des appréciations équitables.
- Créer une plateforme en ligne *Enseigner au collège à Saint-Martin* à destination des enseignants nouvellement nommés afin de leur apporter des pistes de réflexion et des ressources en ligne sur l'enseignement en milieu non-francophone : favoriser la mutualisation des pratiques, les échanges entre pairs et l'innovation pédagogique.
- Mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement spécifique en faveur des élèves de cycle 4, repérés en difficulté dans les trois collèges de Saint-Martin.

3.2 Accompagner les équipes pédagogiques des collèges et des lycées

- En lien avec les inspecteurs disciplinaires, définir les modalités d'enseignements adaptées au contexte territorial.
- Développer la formation continue des personnels : inscrire au PAF Iles du Nord des formations de proximité dédiées à la difficulté scolaire, l'allophonie scolaire et l'exploitation pédagogique des résultats aux évaluations nationales.
- Développer le travail en équipe et la réflexion collective : Mettre en place la *Journée commune annuelle des mathématiques* réunissant toutes les équipes pédagogiques de cette discipline.
- Organiser un séminaire annuel thématique, dédié aux problématiques pédagogiques des territoires.
- Assurer un suivi personnalisé des personnels débutants : piloté au sein du SENIDN, mis en œuvre dans les EPLE, en lien avec la DAFPEN et la DRH du rectorat.

3.3 Développer les partenariats avec les communautés éducatives du 2nd degré

Parce que la maîtrise des fondamentaux reflète le niveau d'acquisition des connaissances et des compétences de l'élève et le niveau d'intégration culturelle dans son environnement, elle est directement liée au dynamisme de l'écosystème éducatif auquel l'élève appartient. Il est donc indispensable d'inclure tous les acteurs des communautés éducatives dans la réussite des élèves :

- Les parents : assurer une coéducation efficace (cf. Plan stratégique n°7).
- Les collectivités : contribuer à la qualité des services publics dans les EPLE.
- Les quartiers : avec les conseils de quartier, contribuer au développement des activités extrascolaires.
- Les associations : développer les interventions en faveur des élèves en difficulté (soutien, tutorat).
- Les services et programmes institutionnels : afin d'agir sur les difficultés sociales (ASE, CLSPD, ...) et éducatives (PRE, PJJ).
- Les établissements scolaires francophones et caribéens (particulièrement de Sint-Maarten et de l'île d'Hispaniola) afin de favoriser l'utilisation de la langue française et les langues maternelles ainsi que d'approfondir les compétences communicationnelles des élèves (favoriser les échanges et les séjours linguistiques).

4 Actions interdégradées

4.1 Développer les conseils école-collège

Favoriser la continuité pédagogique tout au long du parcours de l'élève et la formation des enseignants.

4.2 Donner toute sa place aux mathématiques

- Développer les rencontres des équipes mathématiques 1^{er} et 2nd degrés tout au long de l'année scolaire.
- Assurer des formations sur la didactique des mathématiques.
- Créer des clubs mathématiques dans tous les établissements scolaires.
- Participer aux concours académiques, nationaux et internationaux.

4.3 Mettre en œuvre un *Plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme (PPLI)*

- Repérer annuellement tous les élèves en difficulté de lecture du CE1 à la terminale.
- S'assurer d'un accompagnement et d'un suivi individualisé sur le temps scolaire et hors temps scolaire.
- Compléter les dispositifs existants (*Devoirs faits*, APC, stages RAN, ...) par des actions partenariales (ateliers de médiation, aide aux devoirs, ...).

Objectif cibles

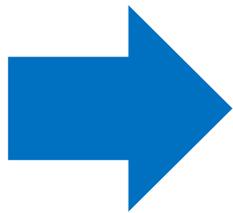


D'PASS fixe dix objectifs cibles pour réduire les écarts de réussite entre l'académie et les Iles du Nord. Ils correspondent aux résultats à atteindre aux évaluations nationales et aux notes à l'écrit au DNB.

Le cap est de **réduire de 50% ces écarts**. C'est un défi qui concerne l'ensemble des communautés éducatives – personnels, élèves, familles et collectivités – dont les mesures annuelles de progrès contribueront à améliorer la performance globale.

Saint-Martin : réduire les écarts de réussite aux évaluations nationale avec ceux de l'académie	2019/2020 constats	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Début CP : français	-18,7	-12,8	10,1	8	6,4
Début CP : mathématiques	-6,7	-5,9	5	4	3
Début CE1 : français	-21,4	-24,5	20,3	16	12
Début CE1 : mathématiques	-10,9	-9,2	7,7	6	4,5
Début sixième : français	-20,9	-34	28,4	22,8	17
Début sixième : mathématiques	-26,5	-14,3	12	9,7	7
Note à l'écrit au DNB : français	6,5/20*	7/20	8/20	9/20	10/20
Note à l'écrit au DNB : mathématiques	3,1/20*	4/20	5/20	6/20	7/20
Saint-Barthélemy : augmenter les notes à l'écrit au DNB	2019/2020 constats	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Note à l'écrit au DNB : français	12,2/20*	13/20	14/20	15/20	16/20
Note à l'écrit au DNB : mathématiques	9/20*	10/20	11/20	12/20	13/20

*Sessions 2019



Plan pour mieux valoriser le multilinguisme

→ Plan pour mieux valoriser le multilinguisme

Le multilinguisme dans le projet d'académie :

Axe 1 Assurer aux EANA la possibilité d'avancer au même rythme que leurs camarades

Levier 3 Les OEPRE (ateliers linguistiques pour les parents)



Objectif 2023

Concevoir un Parcours Educatif d'Apprentissage des Langues - PEAL, de la maternelle à la terminale dans les Iles du Nord

- Développer l'enseignement bilingue.
- Développer l'enseignement d'autres langues.
- Valoriser les langues maternelles des élèves.
- Favoriser les échanges linguistiques.

Constats



① **Discontinuité relative à l'apprentissage des langues dans les parcours scolaires du 1^{er} degré au 2nd degré avec une prédominance flagrante de l'enseignement de l'anglais**

- Les classes bilingues sont en nombre insuffisant.
- Les classes bilingues se développent et requièrent de plus en plus d'enseignants spécialisés.
- Trop peu d'opportunités de suivi en lycée de l'enseignement bilingue français/anglais dispensé de la maternelle à la classe de 3^{ème} de collège.
- Dans le premier degré, l'offre d'enseignement des LVE est limitée.
- Dans le second degré, l'enseignement du créole est discontinu : parfois il commence en 6^{ème} et est interrompu en milieu de cursus de collège ou il n'est proposé qu'en option en terminale du lycée professionnel.

② **Déficit de formation des enseignants**

- La formation initiale des professeurs des écoles demeure insuffisante pour enseigner la LVE et se traduit par des compétences langagières et des compétences didactiques trop fragiles.
- Les enseignants du 1^{er} et du 2nd degrés déclarent ne pas être suffisamment armés pour faire face à des publics plurilingues et parallèlement, enseigner le français et en français leur apparaît comme enseigner en langue étrangère.
- Le nombre d'enseignants de disciplines non linguistiques ayant la certification complémentaire en anglais ou en espagnol est insuffisant.

3 Une richesse linguistique inexploitée

- Les résultats aux évaluations nationales en français et en mathématiques ne sont pas à la hauteur attendue, particulièrement à l'issue de l'école primaire.
- Les résultats aux épreuves de compréhension de l'écrit lors des évaluations académiques en LVE en fin de CM2 ne reflètent pas le niveau des élèves.
- Les difficultés de compréhension de la langue française, notamment, la lenteur générale dans le traitement de l'information entraînent une surcharge cognitive qui se traduit lors des évaluations nationales et lors des tests de lecture des *Journées Défense et Citoyenneté*.

4 Les langues maternelles insuffisamment valorisées

- Aucune certification en anglais ou en espagnol n'est proposée aux élèves ;
- Les participations aux concours de langues sont faibles ;
- Absence de sections internationales dans les collèges et lycées des Iles du Nord ;
- Peu d'ouverture culturelle, d'échanges, de séjours linguistiques ;
- Ressources numériques insuffisantes et inexistence de laboratoires de langues ;
- Nombre insuffisant d'assistants de langues.

Stratégie



Elaborer un *Parcours éducatif d'apprentissage des langues* - PEAL

Décliné en 7 objectifs, ce plan répond aux besoins identifiés en termes d'indicateurs, de carte de formation, d'apprentissage de la langue française, de valorisation des cultures, de professionnalisation et d'internationalisation des enseignements.

Actions



1 Contribuer à l'élaboration d'un Plan territorial éducatif des langues

- ➔ Elaborer une enquête sur les langues maternelles des élèves et des familles.
- ➔ Effectuer un état des lieux annuel des langues enseignées.
- ➔ Recueillir les indicateurs CASNAV liés aux EANA.

2 Adapter la carte des formations aux spécificités linguistiques territoriales

- ➔ Développer les classes bilingues français-anglais de la maternelle au lycée.
- ➔ Mettre en place les classes bilingues français-espagnol.
- ➔ Développer les classes bilangues.
- ➔ Mettre en place un cursus plurilingue au niveau collège.
- ➔ Ouvrir des sections internationales dans les collèges et lycées des Iles du Nord.
- ➔ Mettre en place le baccalauréat international.
- ➔ Assurer la certification en langue anglaise et espagnole des élèves.
- ➔ Mettre en place un *Passeport langues* actant du parcours linguistique de l'élève
- ➔ Profiler les postes des enseignants en classes bilingues.
- ➔ Diversifier l'offre linguistique par l'introduction du chinois, portugais et du hollandais.

3 Adapter l'enseignement de la langue française au public allophone

- Garantir un enseignement adapté en FLS/FLE de la maternelle au lycée ;
- Favoriser la mise en place d'ateliers théâtre, poésie, ...
- Développer le CASNAV, en particulier à Saint-Martin.

4 Valoriser les langues maternelles des élèves

- Participer aux événements nationaux et internationaux dédiés aux langues : la *Journée européenne des langues*, la *Journée internationale de la francophonie*, la *Semaine des langues*, la *Journée internationale de la langue maternelle* (*International mother language day*).
- Développer la culture du débat dans les établissements scolaires des Iles du Nord : Toastmasters, coopération avec Anguilla, déploiement de l'enseignement du tourisme au 1^{er} degré, ateliers d'art oratoire, ...
- Enrichir les BCD et CDI de supports et d'outils pédagogiques à destination des élèves et des enseignants, en partenariat avec les collectivités territoriales.
- Favoriser l'utilisation des outils numériques : e-twinning, balado-diffusion, ...

5 Former les personnels enseignants des 1^{er} et 2nd degrés

- A l'enseignement du français en tant que langue seconde, de scolarisation et étrangère - FLS/FLE.
- A l'anglais et l'espagnol.
- A l'enseignement d'une discipline non linguistique en anglais et en espagnol.

6 Favoriser les échanges linguistiques internationaux

- Favoriser les échanges avec Sint-Maarten.
- Développer la coopération internationale éducative, en partenariat avec le réseau des Alliances françaises : Caraïbe et Europe. Participation aux concours de langues, aux événements et organisation de séminaires thématiques.
- Favoriser les échanges et les actions de formation à l'étranger : échanges d'enseignants du premier degré, stages linguistiques à l'étranger d'enseignants des premier et second degrés ; séjours professionnels pour professeurs de langue vivante et de discipline non-linguistique du second degré, échange poste pour poste de professeurs d'anglais, séjour FLE (programme CODOFIL), ...

7 Mettre en place deux actions phares

- 1) Mettre en place un cursus spécifique plurilingue au collège visant l'excellence avec une classe estampillée. L'enseignement des disciplines non linguistiques y serait dispensé dans deux voire trois langues étrangères.
- 2) Organiser annuellement un *Festival international des langues et cultures*. La dimension culturelle des langues serait ainsi mise en exergue exploitant une convergence des actions précitées.

Plan pour développer l'éducation artistique et culturelle

→ Plan pour développer l'éducation artistique et culturelle

L'EAC dans le projet d'académie :

Axe 1 – Levier 5 Nos territoires souffrent d'un isolement technologique, culturel et scientifique

Axe 2 – Levier 4 S'appuyer sur les parcours EAC pour développer une culture de l'ambition et accroître le nombre d'actions en partenariat avec le monde culturel

Axe 4 – Levier 5 Le développement et le renforcement des échanges avec nos partenaires caribéens dans le cadre de la mobilité offrent de multiples opportunités. Il s'agit de permettre aux élèves et aux personnels d'acquérir les compétences professionnelles, sociales et interculturelles



Objectif 2023



Elargir le champ des possibles relatif à un itinéraire d'éducation artistique et culturelle cohérent tout en consolidant l'existant

- Assurer l'accès égal à la culture de tous les élèves de la maternelle au lycée.
- Améliorer les connaissances des élèves quant au patrimoine culturel local et à la création contemporaine.
- Développer la créativité des élèves et des enseignants.

Constats



① Le SENIDN pilote plusieurs projets artistiques et culturels mis en œuvre dans les établissements scolaires de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin chaque année

- Le projet *Opéra* : il permet aux élèves de découvrir une forme d'art peu commune dans leur environnement immédiat. Par l'approche des différents langages de l'Opéra (musique, chant lyrique, théâtre, danse, scène et costume) les élèves s'ouvrent au monde.
- Le projet *Art en fête* et les *Journées du patrimoine* : ils mettent à l'honneur les créations des élèves, produits d'un travail collaboratif avec des artistes et divers partenaires et sont le résultat d'acquisition de connaissances et de compétences nouvelles.
- Les classes CHAM (Classes à horaire aménagé *musique*) : elles permettent aux élèves d'avoir une scolarité équilibrée entre le parcours scolaire dit ordinaire et un projet artistique.
- L'enseignement du tourisme : il véhicule des connaissances de l'environnement et du patrimoine culturel et artistique et participe à la construction d'un citoyen averti et responsable.
- L'enseignement de spécialité théâtre, à destination des lycéens, il favorise la pratique d'un art vivant et collectif et la fréquentation d'œuvres contribuant à l'enrichissement de la connaissance de l'Homme et du monde.

2 Marges de progrès

- Information/communication/partage : les projets mis en place au sein des écoles ne sont pas toujours connus des EPLE d'où l'absence de continuité.
- Collaboration/mutualisation : la collaboration avec les partenaires manque de structuration et d'amplification.
- Formation/professionnalisation : les enseignants manquent de formation pour susciter une motivation et un engouement pour l'éducation par l'art et la culture.

Stratégie



Garantir un parcours EAC interdegré permettant à toutes les communautés éducatives de valoriser ses identités culturelles

Actions



1 Définir, avec les chefs d'établissement et les directeurs d'école, un parcours artistique et culturel cohérent.

- Inscrire la déclinaison du PEAC dans les projets d'école et d'établissement.
- Harmoniser et mutualiser les actions avec les référents culture, conseillers pédagogiques, professeurs de disciplines artistiques ou autres, parents d'élève, ...

2 Assurer une éducation artistique et culturelle adaptée au service d'une École inclusive en faveur des élèves à besoins éducatifs particuliers : élèves en situation de handicap, élèves scolarisés en SEGPA, élèves à haut potentiel, élèves allophones.

3 Former les personnels au montage de projet

Planifier les formations à destination des enseignants du 1^{er} et du 2nd degrés pour encourager la mise en place de projets, pour prendre en compte la transversalité des enseignements artistiques et culturels et pour acquérir ou approfondir des compétences liées à un enseignement de ce type.

4 Développer les partenariats

Structurer et renforcer le partenariat avec les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, la DAC, le réseau associatif, les artistes (par exemple par le biais de conventions). Elargir ainsi les offres d'apprentissage artistique et les échanges culturels :

- Voyages à visée artistique et culturelle, accompagnement dans la mise en place d'orchestres philharmoniques dans les établissements scolaires, programmation de masterclass, création supplémentaire de classes à horaire aménagé dans un domaine artistique autre que la musique, mise en place de l'enseignement de la pratique du steel pan.

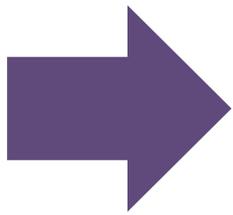
5 Assurer la coopération culturelle et artistique internationale

Officialisation d'une coopération caribéenne et européenne dans les domaines de l'art et de la culture en présentiel et/ou à distance pour les élèves mais aussi pour les enseignants (échanges entre pairs, rencontres d'artistes, projets communs...).

6 Valoriser les évènements mis en place dans les Iles du Nord

- Créer un calendrier annuel des évènements phares pour la promotion, la valorisation et la communication de l'éducation artistique et culturelle scolaire : concerts des CHAM, représentations théâtrales, concours artistiques, expositions, résidences d'artistes, *Voyage autour de l'opéra*, *l'Art en fête*, visites de musées virtuels.
- Créer un « Passeport Art et Culture » de l'élève.

Plan pour développer les usages du numérique



→ Plan pour développer les usages du numérique

Le numérique dans le projet académique :

Axe 1 Des performances à améliorer

- Levier 2 Créer un espace de partage sous la forme d'un ENT
- Levier 4 Développer l'utilisation des outils collaboratifs



Axe 3 Des personnels à valoriser

- Levier 1 Développer les outils numériques de communication
- Levier 2 Proposer des formations et outils permettant l'adaptation aux évolutions numériques

Objectif 2023



Garantir un égal accès au numérique pour tous et intégrer le numérique dans les pratiques pédagogiques à tous les niveaux de la scolarisation obligatoire

Constats



La fracture numérique passée au révélateur du COVID-19 : Les communautés éducatives des Iles du Nord, majoritairement exclues des usages du numérique par l'inaccessibilité aux moyens élémentaires (matériel, connexion au réseau Internet et logiciels collaboratifs).

① Accès au matériel numérique

- Les écoles sont pourvues d'ordinateurs et de tablettes numériques, 500 pour un total de 3 994 élèves.
- Dans le 2nd degré, les collèges et lycées sont pourvus d'environ 100 ordinateurs portables, de 1 350 tablettes numériques pour un total de 4 067 élèves.
- L'association Bibliothèque sans frontière a déployé une mallette *Ideas cube* dans chacun des établissements scolaires de Saint Martin, soit 18 mallettes au total.
- La fracture numérique est inégalement répartie sur les deux territoires : à Saint-Barthélemy, les salles informatiques sont équipées et connectées, contrairement à Saint-Martin où ces aménagements sont programmés pour la rentrée 2021.
- Selon les quartiers de l'île de Saint-Martin, la fracture numérique est très profonde.

② Accès à Internet

- Dans le 1^{er} degré, toutes les écoles sont connectées au réseau, mais aucune salle de classe ne bénéficie de connexion.

- Dans le 2nd degré, la connexion des salles de classe au réseau Internet est inégale : toutes les salles sont connectées au collège Soualiga, seules 5 salles de classe le sont au collège de Quartier d'Orléans et une dizaine au collège Mont des accords. Les salles informatiques et CDI sont connectés.
- Au niveau des parents, l'accès à Internet est très inégal et souvent très inférieur à la moyenne nationale dans une grande partie des foyers de Saint-Martin.

3 Accès aux outils numériques collaboratifs

- Aucun des 23 établissements scolaires des Iles du Nord n'a d'*Environnement numérique de travail* – ENT.
- Seuls 40% des parents utilisent l'application Pronote.
- Le service de l'éducation nationale des Iles du Nord a créé un site Internet intégré au portail académique : 1 650 de vues par mois en moyenne.
- Les EPLE ont développé leur vitrine de communication numérique.
- Pour le 1^{er} degré, 4 formations (42 heures) ont été assurées par un conseiller pédagogique *Enseignement et numérique* en faveur de 65 professeurs des écoles (sur un total de 352 personnels du 1^{er} degré).
- Pour le 2nd degré, les référents ressources aux usages pédagogiques du numérique participent aux actions de formation du numérique mis en place au niveau académique.
- L'instabilité du réseau rend les séances de visioformation frustrantes tant pour les formateurs que pour les stagiaires.

4 Le risque de l'illectronisme

En conséquence du déficit matériel, des défaillances techniques, d'un réseau instable, les pratiques pédagogiques exploitent peu les outils numériques, ce qui impacte le niveau de connaissances et de compétences des élèves.

Stratégie



D'PASS s'engage à décliner les thématiques des états généraux du numérique (EGN) en objectifs opérationnels adaptés aux Iles du Nord

- Mettre en place de nouvelles formes de gouvernance et de nouveaux outils de participation.
- Enseigner et apprendre *le* numérique et *avec le* numérique.
- Garantir un égal accès au numérique.
- Promouvoir une culture numérique professionnelle.
- Favoriser le numérique responsable.

Actions



1 Gouvernance

- Mettre en place une commission de circonscription, présidée par l'IEN, avec des communautés éducatives dont les COM et les partenaires, afin de définir les besoins, les moyens et les usages.
- Cartographier les acteurs du numérique des Iles du Nord.

- Faire vivre la commission numérique dans les EPLE.
- Organiser la continuité d'activité administrative et pédagogique.
- Sensibiliser les communautés éducatives aux filières et aux métiers du numérique.

2 Enseigner et apprendre avec le numérique

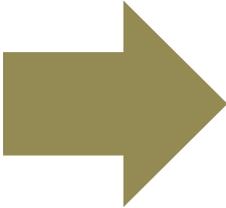
- Renforcer la formation continue de proximité des personnels des Iles du Nord.
- Mettre à disposition des équipes pédagogiques des ressources numériques pour la classe : tutoriels de classes hybrides, de classe inversée, de *Machine learning*, de l'IA et de *Cartoun*.
- Certifier les compétences des enseignants et des élèves avec PIX.
- Construire un écosystème numérique de formation continue : l'e-inspe, Canopé, Cano Tech,...
- Mettre en place une antenne de Canopé dans les Iles du Nord.
- Intégrer les dispositifs du CNED Académie numérique dans les cursus scolaires afin de palier l'éloignement géographique.
- Travailler avec les partenaires sur l'éducation aux médias et à l'utilisation des réseaux sociaux pour les élèves de cycles 3 et 4.
- Former les RRUPN pour le second degré et les référents numériques pour les écoles élémentaires et maternelles.
- Mettre en place des clubs informatiques.
- Faire du numérique un outil de décrochage.
- Expérimenter une classe numérique (moins de papier, plus d'activités interactives).
- Mettre en place des activités multimodales incluant le numérique.

3 Garantir un égal accès au numérique pour tous

- Fournir une aide ciblée à l'équipement numérique des élèves, en partenariat avec le FSE.
- Fournir une aide numérique pour les enseignants.
- Garantir le *Socle numérique minimal* des établissements scolaires : audits, équipement, connexion, maintenance, ENT et outils pour les EBEP.
- Mettre en place le *Pass'connexion éducation* pour tous.
- Développer des outils et ressources spécifiques pour le lycée professionnel.
- Développer les formations *Pronote* et *LSU* aux parents.
- Expérimenter l'application *Pronote* primaire.
- Promouvoir une culture numérique professionnelle auprès des personnels.
- S'assurer du déploiement d'un ENT par établissement scolaire : pilotage et accompagnement assurés par l'IEN pour le 1er degré et par les chefs d'établissement pour le second degré.

4 Développer le numérique responsable

- Faciliter le recyclage des matériels informatiques : mise en place de la *Bourse aux matériels*.
- Mettre en place une action de sensibilisation des élèves aux bons usages du numérique.



Plan pour prévenir et lutter contre l'absentéisme

→ Plan pour prévenir et lutter contre l'absentéisme

L'absentéisme dans le projet d'académie :

Axe 1, levier 3

- Objectif Renforcer la prévention de l'absentéisme
- Cible Diminution des taux d'absentéisme à tous les niveaux de la scolarité
- Action Identifier les territoires qui présentent de forts taux d'absentéisme chez les enfants dès la maternelle et mener des actions d'accompagnement à la parentalité



Objectif 2023

Réduire les taux d'absentéisme des élèves à tous les niveaux de la scolarité



Constats

Les taux d'absentéisme des élèves dans les établissements scolaires des Iles du Nord sont globalement inférieurs aux taux nationaux pour les années 2016-2017/2018-2019.

Dans le 1er degré, peu de données sont disponibles.

On note cependant entre janvier 2017 et janvier 2018 une augmentation de 4,8 points du taux des élèves absenteïstes dans les Iles du Nord. Il n'existe pas de possibilité de comparaison aux taux nationaux moyens car ceux-ci ne sont pas publiés pour ce degré.

Dans le 2nd degré :

- A Saint Martin, le taux annuel moyen de l'absentéisme entre les années 2016-2017 et 2018-2019 a reculé de 3,9 points pour atteindre 4,9% des élèves, alors qu'au niveau national le taux augmentait de 1,1 points pour atteindre 6% des élèves.
- A Saint-Barthélemy : Aucun élève absenteïste pour l'année 2018-2019.

Ces données doivent cependant être relativisées car elles sont partielles et discontinues (2017-2018 : cyclone Irma) et semblent ne pas reposer sur les mêmes critères de mesure. Le SENIDN n'intervient qu'au moment de la CASA*. Il apparaît nécessaire qu'il doit être destinataire des remontées à l'instar du rectorat (MIMOSA). Cette procédure permettrait un suivi local, une évaluation *in situ* et un meilleur repérage des situations d'absentéisme au niveau des Iles du Nord.

Dans certaines situations d'absentéisme, il apparaît que les familles des élèves sont peu impliquées dans la scolarité de leurs enfants et répondent très difficilement aux sollicitations des établissements scolaires. Parfois l'absentéisme peut s'étendre à une fratrie complète.

C'est en ce sens qu'il est primordial de mettre en place une concertation entre les différents établissements concernés, pour accompagner les familles et faciliter leur implication, dans la réussite scolaire de leur enfant.



Harmoniser les procédures, les remontées des informations (taux d'absentéisme)

Piloter le suivi de l'absentéisme au sein du SENIDN

Prévenir et lutter contre l'absentéisme dès la maternelle pour favoriser un repérage précoce des élèves et des familles concernées

Impliquer les familles dans la prévention de l'absentéisme

Actions



1 Au niveau académique : CASA* précédée d'une pré-CASA au niveau du bassin

Pour les cas d'absentéisme récurrents, afin de faciliter l'étude des dossiers : mise en place d'une réunion d'harmonisation pour une première étude des dossiers et préconisations à présenter lors de la CASA. Un document de synthèse de la CASA sera ensuite rédigé et transmis aux établissements concernés.

2 Au niveau du bassin des Iles du Nord

2.1 Faciliter le suivi de l'absentéisme 1^{er} et 2nd degrés par le SENIDN

- Assurer des remontées fiables et harmonisées des établissements scolaires : transmettre les remontées MIMOSA, identifier les référents absentéisme, les CPE.

2.2 Mettre en place un traitement local dans le bassin des Iles du Nord

- Créer une instance interdegré de lutte contre l'absentéisme : pré-CASA.

2.3 Créer une instance intermédiaire de coordination et de suivi de l'absentéisme

- Assurer et faciliter le suivi de l'absentéisme au niveau local en partenariat avec les écoles et les établissements scolaires (chefs d'établissement, directeurs d'écoles et/ou référents désignés, enseignants, personnels infirmiers et sociaux...).
- Etudier les dossiers présentés, permettre un diagnostic partagé, proposer la mise en place rapide de solutions adaptées, inscrire l'élève et sa famille dans un parcours personnalisé, informer les écoles et établissements des préconisations retenues.
- Renforcer la coopération et coordonner les actions des différents partenaires impliqués (SENIDN, collectivités territoriales, autres partenaires institutionnels et associations, parents).
- Accompagner et orienter les élèves et leurs familles en fonction des situations individuelles et des préconisations.

* cellule académique de suivi de l'absentéisme

3 Au niveau des établissements scolaires

- Harmoniser les procédures de lutte contre l'absentéisme.
- Mettre à disposition un outil collaboratif de suivi rapide et fiable dans le 1er degré.
- Mettre en place des cellules de veille dans chaque école.
- Désigner un personnel référent absentéisme au niveau du 1^{er} degré.

3.1 Mettre en place une communication efficace entre les établissements scolaires

- Des liaisons entre les écoles, les écoles-collèges et les collèges-lycées : en fin d'année scolaire, un recueil d'information précis sur les élèves concernés et leur famille sera transmis aux établissements d'accueil (suivi pluriannuel : création d'un outil) avec les motifs de l'absentéisme, les actions mises en place, les partenaires sollicités, etc.
- Un repérage systématique des élèves absentéistes : organiser dès septembre des équipes éducatives pour démarrer des enquêtes sociales, si nécessaire.

3.2 Impliquer les parents

- Informer les parents du dispositif de prévention de l'absentéisme.
- Editer une plaquette d'information sur l'obligation d'assiduité et le traitement de l'absentéisme.
- Accompagner les familles : réunions, entretiens, formation à l'utilisation des applications numériques (Pronote).
- Renforcer l'assistance aux familles en décrochage social.
- Renforcer le rôle et l'implication des représentants des parents d'élèves : réunions entre parents, cellules de veille, CESC.
- Ouvrir des lieux d'écoute parent.
- Présenter l'établissement d'accueil : portes ouvertes pour les parents.

3.3 Impliquer les élèves

- Dans le 1er degré et le 2nd degré : organiser *l'école ouverte* pour les élèves.
- Dans le 2nd degré : renforcer l'accompagnement de l'élève dans la mise en œuvre de son projet de scolarité et de formation et améliorer l'adéquation entre projet personnel et professionnel.

Plan pour favoriser l'accès à la formation continue

→ Plan pour favoriser l'accès à la formation continue

La formation continue dans le projet d'académie :

Axe 3 Des personnels à valoriser

- Levier 2 Faciliter les prises de fonction et l'évolution des pratiques professionnelles.
- Levier 3 Accompagner les évolutions de carrière



Objectif 2023



Garantir l'équité professionnelle des personnels concernant la formation continue

Constats



1 La situation professionnelle des personnels

854 personnels en poste dans les Iles du Nord :

- 1/3 des personnels est « débutant » (PES, T1, T2) ;
- Près de 20% sont non titulaires de l'éducation nationale (personnel contractuel) ;
- Plus de 75% des enseignants restent moins de cinq années dans les Iles du Nord ;
- Les enseignants sont peu préparés à pendre en charge un public allophone.

2 Un PAF difficilement accessible

- Le PAF 2nd degré/interdegré/intercatégoriel/ATSS/encadrement est peu décliné dans les Iles du Nord (sur 1 074 modules de formation, seuls 51 ont lieu à Saint-Martin, aucun à Saint-Barthélemy, soit 4,5% du PAF).
- Le PAF 1^{er} degré est mis en œuvre par l'équipe de circonscription. Toutefois, aucun moyen de remplacement pérenne n'est dédié à la formation continue dans les Iles du Nord pour les personnels en formation.
- La DAFPEN accepte de prendre en charge les frais de déplacement des personnels des Iles du Nord, candidats à une formation en Guadeloupe continentale si la session est d'une durée minimum de 12 heures consécutives. 95% des sessions ont des durées inférieures à 6 heures, ce qui exclu *de facto* les personnels de nos territoires. Cette « règle des 12h » est vécue comme une injustice par les personnels.
- L'hybridation des formations est rare et techniquement compliquée.
- Le PAF est un document complexe et y candidater est vécu comme un exercice laborieux (les dispositifs interdegrés et intercatégoriels ne sont pas inclus dans le PAF 1^{er} degré).
- La plateforme M@gistère est jugée inefficace par les personnels ;

- Les personnels expriment un sentiment général d'isolement par rapport au reste de l'académie (faible degré d'appartenance).
- Il semble que ce soit souvent les mêmes personnels qui bénéficient d'une formation : nécessité d'indicateurs précis (nominatifs, annuels) afin d'optimiser l'impact de la formation continue sur l'ensemble des personnels.
- Il n'existe aucune formation pour devenir formateur *in situ* (CAFIPEMF, CAFFA).

Stratégie



Décliner un Plan académique de formation dédié aux Iles du Nord

- Recueillir des indicateurs fiables.
 - Répondre aux besoins de formation des personnels.
 - Proposer des modalités adaptées au contexte.
 - Assurer des formations de proximité.
- Agir au niveau de la DAFPEN, en lien avec les services rectoraux concernés (RH, DSI, Bureau des déplacements, ...), des corps d'inspection (IA-IPR, IEN-A, ASH) des correspondants de formations et formateurs.
 - Agir au niveau du SENIDN (pilotage de proximité), de la circonscription, en lien avec l'IEN et les formateurs (CPC, PEMF).
 - Agir avec les EPLE (chefs d'établissement, personnes ressources, formateurs).
 - Agir avec les collectivités territoriales (pour une gestion logistique de la formation continue).
 - Agir avec les partenaires : GRETA, associations et entreprises pour diversifier l'offre de formation et les entreprises locales, pour assurer les mises en œuvre des déplacements (hôtels, loueurs de véhicules, ...).

Actions



1 Elaborer un tableau de bord de la formation continue des Iles du Nord

- En lien avec les services concernés, il s'agit de recueillir et d'analyser annuellement les indicateurs qui permettent la gestion de la formation continue et la définition d'objectifs : budgets, modules réalisés, nombre de personnels formés, degré d'accessibilité aux formations du PAF .
- Réaliser une enquête annuelle en ligne, auprès de tous les personnels de l'éducation nationale en poste dans les Iles du Nord afin d'évaluer le nombre de participation au PAF, d'évaluer la qualité des formations et de recenser les besoins.

2 Diversifier les modalités de formation

- Organiser une réunion plénière annuelle de la formation continue du 2nd degré avec les inspecteurs avant la définition du PAF afin d'organiser les modalités de formation en cohérence avec les besoins recensés et les problématiques liées à l'éloignement géographique.
- Inscrire dans le cahier des charges du PAF Guadeloupe, un protocole en faveur des personnels éloignés. En cas de candidature d'un personnel des Iles du Nord à une formation en Guadeloupe continentale, trois solutions doivent pouvoir être proposées :
 - La participation en présentiel en Guadeloupe continentale, avec prise en charge des frais de déplacement à partir de 6 heures de formation en continue ;
 - La participation synchrone en visioformation ;
 - La participation à Saint-Martin, par le déplacement des formateurs à Saint-Martin, y compris pour les enseignants de Saint-Barthélemy.

3 Développer les formations de proximité

- Amplifier le vivier de formateurs du 2nd degré : tuteurs, personnes ressources et *professeurs conseillers pédagogiques* contribuant dans les établissements scolaires du second degré à la formation des enseignants stagiaires.
- Assurer les formations au CAFIPEMF et au CAFFA dans les Iles du Nord.
- Valoriser les enseignants formateurs et les personnes ressources du 2nd degré.
- Identifier les modules du PAF pouvant être déclinés dans les Iles du Nord avec le corps d'inspection.
- Créer une salle de formation interdegré dans les Iles du Nord, connectée et équipée, afin d'assurer les formations en présentiel et en distanciel.
- Créer une salle de téléprésence dédiée aux réunions et aux formations par visioconférence.
- Développer les formations d'initiative locale (FIL).

4 Définir un cahier des charges propre aux Iles du Nord

- Dans le cadre du schéma directeur, prioriser les thèmes en regard des besoins du territoire.
- Garantir une formation des personnels contractuels avant leur prise de fonction.
- Accompagner tous les personnels nouvellement nommés dans les Iles du Nord.
- Accompagner les personnels débutants du 1^{er} et du 2nd degrés (PES, T1, T2, contractuels) sur l'ensemble de l'année scolaire.

Plan pour renforcer les liens école-famille

→ Plan pour renforcer les liens école-famille

La relation école-famille dans le projet d'académie

Axe 4 Des partenariats à consolider

- Levier 3 Faire des parents des partenaires pour la réussite des élèves



Objectif 2023



Améliorer le dialogue, la coopération entre les parents d'élèves, l'école et les actions d'accompagnement à la parentalité

Constats



Le tissu familial est très différent à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin.

A Saint-Barthélemy, la structure familiale se rapproche de celle de la France hexagonale. Les parents s'expriment essentiellement en langue française, même si pour certains ce n'est pas leur langue maternelle. Le taux de chômage y est peu élevé.

A Saint-Martin, la situation est plus complexe. La population est majoritairement non-francophone ; plus de 30% des familles sont monoparentales ; les conditions de vie sont compliquées pour un grand nombre d'élèves (habitat insalubre, situation administrative complexe, quartier défavorisé, ...), ce qui a un impact certain sur l'éducation et le suivi de la scolarité des enfants.

Le contexte particulier des trois dernières années dans les Iles du Nord a fortement impacté les familles et leurs relations avec l'école : le cyclone Irma en 2017, la reconstruction des établissements scolaires jusqu'en 2018-2019, les mouvements sociaux puis la crise sanitaire COVID-19, ont déstabilisé les familles et paupérisé encore un peu plus la frange fragile de la société saint-martinoise.

Résultat de l'enquête parentalité – novembre 2020 (*réalisée par le groupe de travail D'PASS*): 80% des établissements scolaires y ont répondu. Il en ressort que :

- Le taux de participation aux élections de parents d'élèves ne dépasse pas 32% (2 695 votants, pour 11 332 responsables légaux concernés par cette enquête). Les taux de participation sont plus faibles dans le second degré.
- Dans le 2nd degré, seul un parent sur deux participe aux réunions de parents d'élèves.
- 60% des parents n'utilisent pas l'application Pronote.

Au collège comme au lycée, on constate que pour les niveaux 6^{ème} et 2^{nde} l'implication est forte mais qu'elle s'amenuise les années suivantes.

D'une manière générale, peu de parents sont présents aux réunions d'information sur l'orientation mais à l'inverse ils sont présents pour la signature de documents administratifs ou en cas de désaccord sur l'orientation proposée.

Autres points de vigilance

- Méconnaissance du fonctionnement du système éducatif.
- Difficultés de communication avec les parents.
- Absence de lieu d'accueil dédié aux parents.
- Manque d'actions et de projets impliquant les parents : les actions menées sont insuffisamment mises en avant, il apparaît nécessaire de les recenser dans tous les établissements scolaires et de les intégrer dans un projet global en faveur de la parentalité.

Stratégie



Elaborer un tableau de bord recensant des indicateurs fiables

- ➔ Nombre de parents qui participent aux différentes actions dans les établissements scolaires.
- ➔ Taux de participation aux élections.
- ➔ Taux de présence aux réunions de parents d'élèves, d'informations et d'orientation.
- ➔ Nombre de parents connectés à l'ENT et à l'interface Pronote.

Mettre en place un projet global parentalité dans les Iles du Nord

- ➔ Recenser les projets existants dans les établissements scolaires.
- ➔ Assurer une information adaptée à destination des parents.
- ➔ Recenser et augmenter la participation aux actions de coéducation.

Actions



1 Améliorer l'accueil des parents, la communication

- ➔ Créer un espace dédié à l'accueil des parents dans chaque établissement scolaire.
- ➔ Traduire les documents éducatifs de l'école en anglais et en espagnol.
- ➔ Elaborer une plaquette d'information à destination des parents, conçue par l'équipe pédagogique.
- ➔ Développer les ateliers de formation existants sur l'utilisation des outils numériques : Pronote, Cyclades, Parcoursup, ...
- ➔ Développer le dispositif OEPRE du CASNAV et débiter les ateliers dès le 1^{er} trimestre.
- ➔ Favoriser la participation aux élections par la mise en place d'une campagne médiatisée : radios scolaires, radios locales, télévision, journaux locaux.

2 Améliorer la perception de l'École

Renforcer la confiance des parents envers l'École et favoriser la mise en place d'actions en coéducation : ateliers éducatifs permettant à la fois de valoriser les compétences des parents et d'assurer une diversification de l'offre éducative, sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

- Offrir des activités conviviales pour resserrer les liens entre les membres des communautés éducatives :
 - Café discussion ;
 - Dispositif *Ecole ouverte* ;
 - *Semaine des parents* ;
 - Événements pour associer les parents à des projets mettant en valeur les richesses culturelles de chacun ;
 - Action *Breakfast together*.

3 Accompagner les parents

- Favoriser les rencontres autour de la parentalité (conférences, débats, ...).
- Mettre en place un accompagnement spécifique des parents en difficulté éducative avec les partenaires de l'éducation nationale : spécialistes de l'enfance et de l'adolescence avec des psychologues, des médecins, des associations, des partenaires spécialistes.
- Réunir les parents concernés par les fins de cycles de l'école primaire, la seconde et la terminale.
- Accompagner les parents pour l'entrée dans les dispositifs spécialisés (ULIS, SEGPA, UPE2A, ...).

Les contributeurs D’PASS 2020-2023

Coordination Olivier BEAUFOUR Coordonnateur D’PASS

Plan 1 - Renforcer la maîtrise des fondamentaux

Pilote	Christian BORRAT	Inspecteur de l’éducation nationale
Copilote	Jean-Luc FRIGO	Principal
Contributeur	Martine ALDIGUIER	Professeure des écoles – Maître formateur
Contributeur	Vincent BARAUD	Chargé de mission, adjoint au vice-recteur
Contributeur	Stéphanie BROUWERS	Professeure des écoles – Maître formateur
Contributeur	Coralie MAHABIR	Professeure de lettres modernes

Plan 2 - Mieux valoriser le multilinguisme

Pilote	Evelyne FLEMING	Chargée de mission, adjointe au vice-recteur
Copilote	Marie-Joseline ARNELL	Conseillère pédagogique <i>généraliste</i>
Contributeur	Cédric LESUPERBE	Professeur de créole
Contributeur	Leila NAZZAL	Professeure d’espagnol
Contributeur	Anthony GOMBIS	Professeur d’anglais
Contributeur	Emmanuel PENÉ	Coordonnateur CASNAV
Contributeur	Katiuscia HYMAN	Animatrice classes bilingues

Plan 3 - Développer l’éducation artistique et culturelle

Pilote	Jessica POTONY	Conseillère principale d’éducation
Copilote	Evelyne FLEMING	Chargée de mission, adjointe au vice-recteur
Contributeur	Samy D’ALEXIS	Professeur d’arts plastiques
Contributeur	Céline RENGER	Conseillère pédagogique <i>arts visuels</i>
Contributeur	Valérie SIOBUD	Conseillère pédagogique <i>éducation musicale</i>

Plan 4 - Développer les usages du numérique

Pilote	Cyrille BUSO	Principal adjoint de collège
Copilote	Henri TORRES	Conseiller pédagogique <i>Enseignement et numérique</i>
Contributeur	Leela CONNOR-HANSON	Principale
Contributeur	Miguel MICHALON	Responsable du numérique administratif et éducatif
Contributeur	Grégory BENOIT	Animateur de bassin pour le numérique éducatif

Plan 5 - Prévenir et lutter contre l’absentéisme

Pilote	Marie-Paule CLERY	Principale adjointe
Copilote	Germanie GUYON	Assistante sociale
Contributeur	Larissa ANSQUER	Psychologue
Contributeur	Vincent BARAUD	Chargé de mission, adjoint au vice-recteur
Contributeur	André BOTINO	Directeur d’école
Contributeur	Angèle HODGE	Présidente <i>Union des parents d’élèves</i> (UPESM)
Contributeur	Jessica POTONY	Conseillère principale d’éducation

Plan 6 - Favoriser l’accès à la formation continue

Pilote	Olivier BEAUFOUR	Coordonnateur de formation - DAFPEN
Copilote	Cyrille BUSO	Principal adjoint
Contributeur	Dominique LOUISY	Professeure de lettres-histoire-géographie
Contributeur	Sandrine MALHERBE	Directrice d’école
Contributeur	Fabienne ROUVELOU	Coordonnatrice UPE2A collège

Plan 7 - Renforcer les liens école-famille

Pilote	Lucile MAAROUFI	Coordonnatrice éducation prioritaire
Copilote	Germanie GUYON	Assistante sociale
Contributeur	Jacky CESAR-AUGUSTE	Conseiller principal d’éducation
Contributeur	Angèle HODGE	Présidente <i>Union des parents d’élèves</i> (UPESM)
Contributeur	Emmanuel PENÉ	Coordonnateur CASNAV
Contributeur	Christine VEYSSIER	Maître E – RASED



**ACADEMIE
DE GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'éducation nationale
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin



2020-2023

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**